

## **Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025**

- Délibération n<sup>o</sup>2025/40 examinée le 16 juin 2025 — Création sentiers thématiques contes et légendes : Convention d'autorisation de passage du public, de pose de mobilier et d'entretien avec la CCPMC — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/41 examinée le 16 juin 2025 — Accord sur acquisition de parcelles forestières — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/42 examinée le 16 juin 2025 — Enquête Publique Scierie « Sciage du Gros Chêne » — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/43 examinée le 16 juin 2025 — Validation du Partage de la Parcelle AC 102 – Etablissement d'un bail pour la cave avec futurs acquéreurs — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/44 examinée le 16 juin 2025 — Travaux de voirie 2025 : Choix de l'Entreprise — Approuvée
- Délibération n<sup>o</sup>2025/45 examinée le 16 juin 2025 – Cession de l'immeuble dit « Maison Prêtre » — Approuvée

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre - LAHACHE David - CONTET Franck

Absents : MOUGENOT Isabelle - DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

M. LAHACHE David a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet global des sentiers thématiques contes porté par la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et du tracé exact du sentier pédestre familial « Les Galérios » tel que présenté dans la convention jointe en annexe.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Emet** un avis favorable sur le projet et l'accueil de l'itinéraire dénommé « Les Galérios » traversant le territoire communal ;

**Approuve** la convention d'autorisation de passage du public, de pose de mobilier et d'entretien à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois (CCPMC) jointe en annexe ;

La Commune s'engage à laisser le libre accès à la CCPMC dans le cadre de l'implantation du mobilier et ensuite aux usagers lors de leur cheminement pour se rendre devant le mobilier installé.

- **Emet** un avis favorable à l'implantation de mobilier (Totem de départ, panneaux de lecture et sculptures) dans le cadre de l'aménagement de cet itinéraire sur le territoire communal (cf carte en annexe) ;

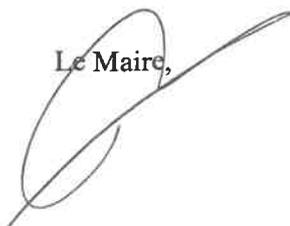
- **Autorise** le balisage de l'itinéraire ;

- **Souhaite** que ce projet participe à la valorisation touristique et paysagère du territoire ;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,



## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
12.06.2025

Date d'affichage :  
17.06.2025

**OBJET :**

Création sentiers thématiques contes et légendes :  
Convention d'autorisation de passage du public, de pose de mobilier et d'entretien avec la CCPMC

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – CONTET Franck - LAHACHE David – FIGARD Sébastien

Absents : MOUGENOT Isabelle - DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

M. LAHACHE David a été nommé secrétaire.

Date de convocation :  
12.06.2025

Date d'affichage :  
17.06.2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une possibilité d'acquisition de terrains forestiers par la Commune.

Il s'agit de l'achat de terrains boisés tels que désignés ci-dessous :

- Vendeur : **KLETTY Gisèle**

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ha
ZB	97	LA GALOUECHE	0.0427
424 A	650	AU CHEMIN VERT	0.3040

Le prix d'achat en lot est fixé à 1 100 € (mille cent euros) pour 0.3467 ha.

Les éventuels frais notariés seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'acquisition de terrains tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente en découlant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – THOMASSIN Arnaud - FIGARD Sébastien – LAHACHE David

Absents excusés : MOUGENOT Isabelle - DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

M. LAHACHE David a été nommé secrétaire.

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
12.06.2025

Date d'affichage :  
17.06.2025

**OBJET :**

Enquête Publique  
Scierie « Sciage du  
Gros Chêne »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique relative à la « demande d'enregistrement présentée par la SAS SCIAGE DU GROS CHENE concernant l'aménagement et l'exploitation d'une installation de mise en œuvre de produits de préservation du bois au sein de sa scierie existante, implantée sur le territoire de la Commune de Dampierre-sur-Linotte » a été ouverte.

Le dossier est mis à disposition du public du 09 juin 2025 au 11 juillet 2025 inclus à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels, pendant lesquels des observations peuvent être déposées sur le registre prévu à cet effet.

Ainsi, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles remarques concernant ce dossier.

*Monsieur David LAHACHE, directement concerné par cette affaire, ne participe ni aux débats, ni au vote.*

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal indique que l'enquête publique telle que présentée n'entraîne ni remarque ni observation de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,




DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – LAHACHE David - FIGARD Sébastien

Absents : DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien) – MOUGENOT Isabelle  
M. LAHACHE David a été nommé secrétaire.

*La présente délibération fait suite à la délibération n°2024/62 du 23 septembre 2024 ayant pour objet la division de la parcelle AC 102.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre BOURDIN, notaire à VESOUL, le 23 juin 1976, la commune a acquis de Madame Henriette Joséphine Juliette FROIDEVAUX, veuve en secondes noces de Monsieur Henri MUNIER, une maison d'habitation cadastrée section AC numéro 102 en pleine propriété.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre-Michel DUGAST, notaire à PARIS, le 23 novembre 1978, il a été établi l'attestation de propriété après décès de Monsieur Henri Firmin Léon LHOMME. Aux termes de cet acte a été mutée au profit de ses héritiers, une propriété notamment cadastrée section AC numéro 102 en pleine propriété.

Afin de rectifier la propriété de la parcelle cadastrée section AC numéro 102, il apparait utile d'établir un acte de partage entre les différents propriétaires, avec attributions selon plan établi par Monsieur BOFFY, géomètre expert à VESOUL et qui demeure annexé aux présentes.

Ledit partage devant intervenir sans soulte et à frais partagés entre les copartageants.

Pour faire suite au partage ci-dessus, il sera nécessaire d'établir les servitudes suivantes :

- servitude d'accroche pour l'auvent au profit de la parcelle cadastrée section AC numéro 101 et grevant le bâtiment sis sur la parcelle issue de la parcelle cadastrée section AC numéro 102, restant la propriété de la commune.
- d'avant toit et d'écoulement des eaux pluviales au profit du toit du bâtiment sis sur la parcelle issue de la parcelle cadastrée section AC numéro 102 et qui grèvera la propriété de la commune de DAMPIERRE SUR LINOTTE, sur la parcelle cadastrée section AC numéro 101.
- servitude de tour d'échelle grevant la parcelle cadastrée section AC numéro 101, au profit de la parcelle issue de la parcelle cadastrée section AC numéro 102, qui restera la propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

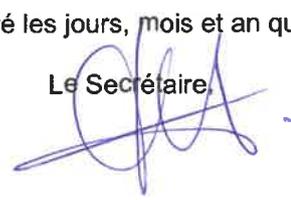
- Valide la proposition de partage de la parcelle AC 102 telle que présentée
- Valide les servitudes telles qu'indiquées ci-dessus
- Précise que la commune s'engage à établir avec les futurs acquéreurs de la parcelle cadastrée section AC numéro 101 et de la parcelle issue de la parcelle cadastrée section AC numéro 102 attribuée aux conjoints LHOMME, un bail portant sur la cave intégrée dans le bâtiment issu du partage restant la propriété de la commune, moyennant un loyer annuel de TROIS CENTS EUROS (300,00 euros), qui sera payable d'avance à la date anniversaire et qui sera indexé sur l'indice INSEE de référence des loyers.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,



### Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
12.06.2025

Date d'affichage :  
17.06.2025

### OBJET :

Validation du Partage de la Parcelle AC 102  
Etablissement d'un bail pour la cave avec M. & Mme BRIVAIN

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès –VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – FIGARD Sébastien – MENAGER Patrick – CONTET Franck - BRUN Hubert – LAHACHE David

Absents : MOUGENOT Isabelle - DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

M. LAHACHE David a été nommé secrétaire.

Date de convocation :  
12.06.2025

Date d'affichage :  
17.06.2025

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

**OBJET :**

Travaux de voirie 2025 :  
Choix de l'entreprise

Pierre GRANGEOT, Adjoint en charge de la Voirie, présente les différentes offres de prix reçues pour des travaux sur la voirie pour l'année 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✓ valide les offres de prix suivantes :

- Devis de STPI pour réparations localisées sur diverses voies communales pour un montant HT de 8 640.00 €
- Devis de STPI pour Travaux de voirie pour un montant HT de 56 376.00 €

✓ précise que les parties des réparations localisées qui relèvent des bicouches réalisés l'an dernier lors des travaux d'assainissement seront à la charge de l'entreprise (STPI ou STPI route)

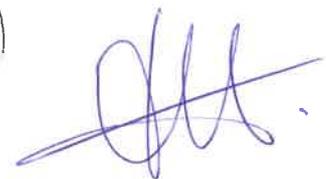
✓ autorise Pierre GRANGEOT à signer les devis ainsi retenus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès –VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – FIGARD Sébastien – MENAGER Patrick – CONTET Franck - BRUN Hubert – LAHACHE David

Absents : MOUGENOT Isabelle - DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

M. LAHACHE David a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au départ en retraite du boucher, la cellule commerciale située 1 bis rue derrière l'Eglise, est vacante.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Pierre VINCENT, gérant de l'actuelle boulangerie de Dampierre-sur-Linotte, souhaiterait, afin de pouvoir développer son activité en y transférant son commerce, acquérir l'ensemble de cet immeuble dit « Maison Prêtre ».

Ce bâtiment dit « Maison Prêtre » a été mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois dans le cadre de la compétence « création et gestion de bâtiments à usage locatif aux fins d'implantation ou de maintien d'activités économiques – intérêt communautaire si au moins deux activités économiques différentes sont créées ».

Monsieur le Maire propose de récupérer la pleine propriété de cet immeuble et de le revendre à M. Pierre VINCENT pour la somme de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet tel que présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la reprise de la pleine propriété de l'immeuble dit « Maison Prêtre » et à signer tous documents relatifs à cette reprise
- d'autoriser la vente de la parcelle AC 136 pour un montant de 150 000.00 € à M. Pierre VINCENT sous réserve d'obtention par celui-ci des accords de financement
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du preneur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :  
12.06.2025

Date d'affichage :  
17.06.2025

**OBJET :**

Cession de l'immeuble dit  
« Maison Prêtre »

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Secrétaire,

